

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mai 2013

DCM N° 13-05-14

Objet : Acquisition par la Ville de Metz d'une emprise foncière entre la rue Amiral Guépratte et la rue de Tivoli.

Rapporteur : M. PAYRAUDEAU, Adjoint chargé de quartiers

Suite à la concertation avec les riverains et le comité de quartier, la Ville de Metz envisage de réaliser l'aménagement paysager, respectant le caractère des sentiers de Queuleu, du prolongement de la rue Amiral Guépratte vers la rue de Tivoli.

Ces travaux, dont le démarrage est programmé au courant du printemps, permettront aux habitants du quartier de rejoindre plus facilement la rue Georges Ducrocq, la nouvelle passerelle de la Seille au niveau des Arênes, le Centre Pompidou-Metz et la gare de Metz, offrant ainsi une meilleure circulation piétonne dans le quartier.

Il est à noter que ce nouveau sentier ne sera pas ouvert aux véhicules à moteur afin de respecter l'environnement et la tranquillité des riverains.

Dans le cadre de cette opération, il est nécessaire d'acquérir l'emprise foncière frappée de réserve d'emprise d'environ 2 a 33 ca dont Mme WEISS Marie-Claude est nue propriétaire et Mme WEISS Martine est usufruitière.

Ce terrain a été évalué par le service France Domaine à 77 € le m², soit un montant estimé de 17 941 €.

Il est donc proposé d'acquérir cette parcelle conformément à l'évaluation du service France Domaine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues

VU les accords de Madame WEISS Marie-Claude et de Madame WEISS Martine ;

VU l'évaluation du Service France Domaine ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

1. **D'ACQUERIR** une emprise foncière d'environ 2 a 33 ca à distraire de la parcelle cadastrée sous :

BAN DE PLANTIERES-QUEULEU :

Section PY – n° 9 – 11 a 39 ca

dont Mme WEISS Marie-Claude domiciliée 11, via Maureci – 21040 VENEGONO-INFÉRIORE – VA en Italie est nue propriétaire et Mme WEISS Martine 41, rue de Tivoli 57000 METZ est usufruitière ;

2. **DE REALISER** cette opération au prix de 77 € le m², soit un montant estimé de 17 941 €, le prix réel étant déterminé après arpenteage de la parcelle ;
3. **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;
4. **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ainsi que les frais d'arpentage ;
5. **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
6. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

L'Adjoint Délégué,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action Foncière

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 3.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37

Absents : 18

Dont excusés : 9

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE